Laque mélamine (TOUS BRILLANTS)

Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit (EN) : Melamine Lacquer (ALL SHEENS)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial
Laque mélamine (TOUS BRILLANTS)

N° de produit
12-82X-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Laque

Utilisations déconseillées
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société et adresse
John Myland Ltd.
26 Rothschild St,
Norwood
SE27 0HQ Londres
Angleterre
Tél. : +44 (0) 208 670 9161
mylands.com

Personne à contacter
Mylands
E-mail
info@mylands.com
Révision
10/09/2025
Version de la FDS
1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Professionnels de santé : composer le 0344 892 0111 pour joindre le National Poisons Information Service (NPIS) (service disponible 24 h/24).

Grand public :
Angleterre — composer le 111 pour joindre le NHS 111 (service 24 h/24)
Écosse — composer le 111 pour joindre le NHS 24 (service 24 h/24)
Pays de Galles — composer le 111 ou le 0845 4647 pour joindre NHS Direct (service 24 h/24)

Voir la section 4 « Premiers secours ».

SECTION 2 : Identification des dangers

Classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que maintenu et modifié en droit britannique.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger	Code	Mention de danger
Liquides inflammables, cat. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité par aspiration, cat. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Irritation cutanée, cat. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.

Classe de danger	Code	Mention de danger
Lésions oculaires graves, cat. 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
STOT, exposition unique, cat. 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT, exposition unique, cat. 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité pour la reproduction, cat. 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Danger aquatique chronique, cat. 4	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mot d'avertissement
Danger

Mentions de danger
Liquide et vapeurs très inflammables. (H225)
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)
Provoque une irritation cutanée. (H315)
Provoque des lésions oculaires graves. (H318)
Peut irriter les voies respiratoires. (H335)
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. (H361)
Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. (H413)

Conseils de prudence

Général
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Prévention
Se procurer les instructions avant utilisation. (P201)
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)

Intervention
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. (P310)

Stockage
Garder sous clef. (P405)

Élimination
Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur. (P501)

Substances dangereuses
toluène
2-méthylpropan-1-ol ; isobutanol

2.3. Autres dangers

Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour répondre aux critères de classification PBT et vPvB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien selon les critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Substance	Identifiants	% p/p	Classification
toluène	CAS : 108-88-3 CE : 203-625-9 Index : 601-021-00-3	15-25%	Liquides inflammables, cat. 2, H225 [1],[3] Toxicité par aspiration, cat. 1, H304 Irritation cutanée, cat. 2, H315 STOT, exp. unique, cat. 3, H336 Toxicité pour la reproduction, cat. 2, H361 STOT, exp. répétée, cat. 2, H373 Danger aquatique chronique, cat. 3, H412

Substance	Identifiants	% p/p	Classification
2-méthylpropan-1-ol ; isobutanol	CAS : 78-83-1 CE : 201-148-0 Index : 603-108-00-1	15-25%	Liquides inflammables, cat. 3, H226 Toxicité aiguë, cat. 4, H302 Irritation cutanée, cat. 2, H315 Lésions oculaires graves, cat. 1, H318 STOT, exp. unique, cat. 3, H335 STOT, exp. unique, cat. 3, H336
résine urée-formaldéhyde isobutylée	CAS : 68002-18-6	10-15%	Danger aquatique chronique, cat. 4, H413 [19]
acide 1,2-benzènedicarboxylique, esters d'alkyle en C8-10 ramifiés, riche en C9	CAS : 68515-48-0 CE : 271-090-9	10-15%	Danger aquatique aigu, cat. 1, H400 (M=1) [3],[19]
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK)	CAS : 108-10-1 CE : 203-550-1 Index : 606-004-00-4	5-10%	EUH066 [1] Liquides inflammables, cat. 2, H225 Irritation oculaire, cat. 2, H319 Toxicité aiguë, cat. 4, H332 STOT, exp. unique, cat. 3, H335
butanone ; méthyléthylcétone	CAS : 78-93-3 CE : 201-159-0 Index : 606-002-00-3	5-10%	EUH066 [1] Liquides inflammables, cat. 2, H225 Irritation oculaire, cat. 2, H319 STOT, exp. unique, cat. 3, H336
masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	CE : 905-588-0	5-10%	Liquides inflammables, cat. 3, H226 Toxicité aiguë, cat. 4, H312 Irritation cutanée, cat. 2, H315 Toxicité aiguë, cat. 4, H332
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	CAS : 67-63-0 CE : 200-661-7 Index : 603-117-00-0	5-10%	Liquides inflammables, cat. 2, H225 Irritation oculaire, cat. 2, H319 STOT, exp. unique, cat. 3, H336
formaldéhyde …%	CAS : 50-00-0 CE : 200-001-8 Index : 605-001-00-5	<0,1%	Toxicité aiguë, cat. 3, H301 [1],[3] Toxicité aiguë, cat. 3, H311 Corrosion cutanée, cat. 1B, H314 Sensibilisation cutanée, cat. 1, H317 Toxicité aiguë, cat. 3, H331 Mutagénicité, cat. 2, H341 Cancérogénicité, cat. 1B, H350

[1] Limite d'exposition professionnelle européenne. [3] Substance soumise à restrictions au titre de l'annexe XVII UK-REACH. [19] UVCB = substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériaux biologiques. Voir le texte intégral des mentions H à la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales
En cas d'accident : contacter un médecin ou un service d'urgences — se munir de l'étiquette ou de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin en cas de doute sur l'état de la personne blessée ou si les symptômes persistent. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

Inhalation
En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : amener la personne à l'air libre et rester auprès d'elle.

Contact avec la peau
Retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Bien laver la peau exposée à l'eau et au savon. Un nettoyant cutané peut être utilisé. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux
Rincer abondamment à l'eau ou à l'eau salée (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et poursuivre jusqu'à la disparition de l'irritation. Retirer les lentilles de contact. Veiller à rincer sous les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin et poursuivre le rinçage pendant le transport.

Ingestion
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir ! En cas de vomissement, maintenir la tête baissée afin d'éviter l'inhalation des vomissures. Appeler un médecin ou une ambulance. Les symptômes de pneumopathie chimique peuvent apparaître après plusieurs heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être maintenues sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlures
Rincer à l'eau jusqu'à la disparition de la douleur, puis continuer à rincer pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumopathie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumopathie chimique peuvent apparaître après plusieurs heures. Le produit contient des substances provoquant des lésions oculaires graves. Le contact avec ces substances peut entraîner des effets irréversibles sur l'œil / des lésions oculaires graves.

Effets neurotoxiques : ce produit contient des solvants organiques susceptibles d'avoir des effets néfastes sur le système nerveux. Symptômes : perte d'appétit, maux de tête, vertiges, bourdonnements d'oreilles, picotements cutanés, sensibilité au froid, crampes, difficultés de concentration, fatigue, etc. Une exposition répétée aux solvants peut dégrader le film lipidique

naturel de la peau et accroître le potentiel d'absorption d'autres substances dangereuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le personnel médical
Se munir de cette fiche de données de sécurité ou de l'étiquette de ce produit.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, eau pulvérisée.
Inappropriés : ne pas utiliser de jets d'eau, qui risqueraient de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut, en cours d'utilisation, former un mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'incendie produit une fumée dense. L'exposition aux produits de combustion peut nuire à la santé. Les récipients fermés exposés à un incendie doivent être refroidis à l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans le réseau d'assainissement ni dans les eaux de surface avoisinantes. En cas d'exposition à des températures élevées, des composés de décomposition dangereux sont produits, notamment : oxydes de carbone (CO / CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection afin d'éviter tout contact. En cas d'exposition directe, contacter le National Poisons Information Service (composer le 111, service 24 h/24).

Code Hazchem : ●3YE

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les stockages non encore enflammés doivent être refroidis par pulvérisation d'eau. Retirer les matières inflammables si possible. Assurer une ventilation suffisante. Éviter tout contact direct avec les substances déversées. Éviter l'inhalation des vapeurs. Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet vers les lacs, cours d'eau, égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, contacter les autorités environnementales locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le déversement à l'aide d'une matière absorbante non combustible (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) puis éliminer conformément à la réglementation locale. Nettoyer si possible avec des agents de nettoyage classiques ; éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 13 « Considérations relatives à l'élimination » et la section 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle ».

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à la terre et relier électriquement le récipient et l'équipement récepteur. Utiliser un équipement antidéflagrant et des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques. Il est recommandé d'installer des bacs de rétention pour prévenir les rejets vers le réseau d'eaux usées et l'environnement.

Le produit doit être testé pour la présence de peroxydes avant distillation ou évaporation, et testé ou éliminé après 1 an. Éviter tout contact direct. La formation de peroxydes peut se produire n'importe où dans le récipient et n'est pas toujours visible ; elle doit être détectée par des méthodes d'essai appropriées. Si l'une des conditions suivantes est constatée, la matière peut être explosivement instable et nécessitera une stabilisation avant utilisation :

1. Matière dégradée et/ou contaminée.
2. Matière décolorée.
3. Détérioration ou déformation du récipient.
4. Choc thermique (soleil).
5. Âge dépassant la durée de stockage recommandée.

Éviter tout contact pendant la grossesse et l'allaitement. Il est interdit de fumer, boire et manger sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés, à l'abri de l'humidité et de la lumière, datés à l'ouverture et testés périodiquement pour la présence de peroxydes. Refermer soigneusement les récipients ouverts et les maintenir debout. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de toute source d'inflammation.
Matériau recommandé : identique au récipient d'origine.
Matières incompatibles : acides forts, bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LTE = valeur limite sur 8 heures ; STE = valeur limite court terme (15 min). VBS = valeur de surveillance biologique existante ; Cut = absorption cutanée possible.

Substance	LTE 8h (ppm)	LTE 8h (mg/m³)	STE 15min (ppm)	STE 15min (mg/m³)	Notes
toluène	50	191	100	384	Cut
2-méthylpropan-1-ol ; isobutanol	50	154	75	231	
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK)	50	208	100	416	VBS, Cut
butanone ; méthyléthylcétone	200	600	300	899	VBS, Cut
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	400	999	500	1250	
formaldéhyde …%	2	2,5	2	2,5	

DNEL (niveaux dérivés sans effet)

Substance	Population	Voie	DNEL
2-méthylpropan-1-ol ; isobutanol	Général/Travailleurs, long terme, locaux	Inhalation	55 / 310 mg/m³
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK)	Général/Travailleurs, long terme, syst.	Cutanée	4,2 / 11,8 mg/kg p.c./j
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK)	Général/Travailleurs, long/court terme	Inhalation	14,7-208 mg/m³
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK)	Population générale, long terme, syst.	Orale	4,2 mg/kg p.c./j
butanone ; méthyléthylcétone	Général/Travailleurs, long terme, syst.	Cutanée	412 / 1161 mg/kg p.c./j
butanone ; méthyléthylcétone	Général/Travailleurs, long/court terme, syst.	Inhalation	106-900 mg/m³
butanone ; méthyléthylcétone	Population générale, long terme, syst.	Orale	31 mg/kg p.c./j
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	Général/Travailleurs, long terme, syst.	Cutanée	319 / 888 mg/kg p.c./j
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	Général/Travailleurs, long/court terme, syst.	Inhalation	89-1000 mg/m³
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	Population générale, long/court terme, syst.	Orale	26 / 51 mg/kg p.c./j
toluène	Général/Travailleurs, long terme, syst.	Cutanée	226 / 384 mg/kg p.c./j

Substance	Population	Voie	DNEL
toluène	Général/Travailleurs, long/court terme	Inhalation	56,5-384 mg/m³
toluène	Population générale, long terme, syst.	Orale	8,13 mg/kg p.c./j

PNEC (concentrations prévisibles sans effet)

Substance	Milieu	PNEC
2-méthylpropan-1-ol ; isobutanol	Eau douce / Sédiment / Sol	400 µg/L / 1,56 mg/kg / 76,5 µg/kg
2-méthylpropan-1-ol ; isobutanol	Rejet interm. / Mer / Sédim. marin / STEP	11 mg/L / 40 µg/L / 156 µg/kg / 10 mg/L
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK)	Eau douce / Sédiment / Sol	600 µg/L / 8,27 mg/kg / 1,3 mg/kg
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK)	Rejet interm. / Mer / Sédim. marin / STEP	1,5 mg/L / 60 µg/L / 830 µg/kg / 27,5 mg/L
butanone ; méthyléthylcétone	Eau douce / Sédiment / Sol	55,8 mg/L / 284,74 mg/kg / 22,5 mg/kg
butanone ; méthyléthylcétone	Rejet interm. / Mer / Sédim. marin / STEP / Prédateurs	55,8 mg/L / 55,8 mg/L / 284,7 mg/kg / 709 mg/L / 1 g/kg
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	Eau douce / Sédiment / Sol	140,9 mg/L / 552 mg/kg / 28 mg/kg
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	Rejet interm. / Mer / Sédim. marin / STEP / Prédateurs	140,9 mg/L / 140,9 mg/L / 552 mg/kg / 2,251 g/L / 160 mg/kg
toluène	Eau douce / Sédiment / Sol	74-680 µg/L / 1,78-16,39 mg/kg / 313-2890 µg/kg
toluène	Rejet interm. (eau douce/mer) / Mer / Sédim. marin / STEP	37,8-680 / 3,78 µg/L / 7,4-680 µg/L / 178-16390 µg/kg / 840-13610 µg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle doit être contrôlé régulièrement. Il est interdit de fumer, boire et manger sur le lieu de travail. Aucun scénario d'exposition n'a été mis en œuvre pour ce produit. Les utilisateurs professionnels sont soumis aux concentrations maximales légales d'exposition professionnelle (voir les valeurs ci-dessus).

Mesures techniques : ne pas recycler l'air évacué contenant les substances. Réduire au minimum la formation de vapeurs, en deçà des valeurs limites. Installer un système d'extraction locale si la ventilation normale est insuffisante. Postes de lavage oculaire et douches d'urgence clairement signalés et facilement accessibles. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Mesures d'hygiène : retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Environnement : conserver des matériaux de confinement à proximité du poste de travail ; récupérer les déversements si possible.

Utiliser uniquement des équipements de protection individuelle portant le marquage UKCA.

Protection respiratoire	Type	Classe	Normes
A2	Catégorie III	EN 136, EN 140, EN 405	

Protection cutanée	Type/catégorie	Normes
Chaussures de sécurité	II	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346
Vêtements de protection antistatiques	II	EN 340, EN 1149-1/2/3/5

Protection des mains — Matériau	Épaisseur (mm)	Temps de passage (min)	Normes
PVC	0,35	> 480	EN 374-1/2/3, EN 420

Protection oculaire	Normes
Lunettes de sécurité	EN166

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Couleur	Jaune translucide
Odeur	Caractéristique, type solvant organique
pH	Aucune donnée disponible.
Densité relative	0,93
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible.
Point de fusion/congélation (°C)	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition (°C)	100
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair (°C)	8
Inflammabilité (°C)	La matière est inflammable.
Auto-inflammation (°C)	Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité (% v/v)	Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible.
LogKow	Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

COV (g/L) : 653.
Propriétés oxydantes : aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions mentionnées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'électricité statique. Ne pas exposer à une source de chaleur (rayonnement solaire) : risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun attendu dans des conditions normales.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger (règlement (CE) n° 1272/2008)

Effet	Conclusion
Toxicité aiguë	Critères non remplis (données disponibles pour le mélange).
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	Critères non remplis.
Sensibilisation cutanée	Critères non remplis.
Mutagénicité	Critères non remplis.
Cancérogénicité	Critères non remplis.

Effet	Conclusion
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires ; peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT — exposition répétée	Critères non remplis.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets à long terme — Toxicité pour la reproduction : ce produit contient des substances tératogènes susceptibles de provoquer des anomalies et/ou des troubles du développement chez la descendance humaine (décès, retard de croissance, malformations congénitales, retard mental, troubles fonctionnels). Ce produit contient des substances reprotoxiques pouvant nuire à la capacité de reproduction (stérilité, effets sur la fonction sexuelle, fertilité réduite, troubles du cycle menstruel).

Le produit contient des substances provoquant des lésions oculaires graves. Effets neurotoxiques : ce produit contient des solvants organiques susceptibles d'avoir des effets néfastes sur le système nerveux (perte d'appétit, maux de tête, vertiges, bourdonnements d'oreilles, picotements cutanés, sensibilité au froid, crampes, difficultés de concentration, fatigue).

Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune substance connue à cet effet.

Autres informations
toluène a été classé cancérogène du groupe 3 par le CIRC.
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK) a été classé cancérogène du groupe 2B par le CIRC.
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol a été classé cancérogène du groupe 3 par le CIRC.
formaldéhyde …% a été classé cancérogène du groupe 1 par le CIRC.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Peut causer des effets néfastes durables sur la vie aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Critères de classification non remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Critères de classification non remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance connue répondant à ces critères.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune substance connue à cet effet pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit contient des substances toxiques pour l'environnement, susceptibles de nuire aux organismes aquatiques et de provoquer des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit relève de la réglementation applicable aux déchets dangereux.
HP 3 — Inflammable
HP 4 — Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)
HP 5 — Toxicité spécifique pour certains organes cibles/Toxicité par aspiration
HP 10 — Toxique pour la reproduction

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets agréée. Règlement (UE) n° 1357/2014 relatif aux déchets, droit britannique maintenu et modifié.

Code EWC : non applicable.
Emballages contaminés : à éliminer comme le produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode	N° ONU	Désignation	Classe	Groupe	Env.
ADR	UN1263	PEINTURE	3 (F1, étiquette 3)	II	Non
IMDG	UN1263	PEINTURE	3 (F1, étiquette 3)	II	Non
IATA	UN1263	PEINTURE	3 (F1, étiquette 3)	II	Non

Quantités limitées ADR/IMDG : 5 L. EmS (IMDG) : F-E, S-E.

Ce produit relève de la réglementation applicable au transport des marchandises dangereuses.
Code Hazchem : ●3YE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, santé et environnement

Les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées à ce produit ; les précautions techniques nécessaires pour éliminer l'exposition doivent être envisagées.

COMAH — catégories
P5c — LIQUIDES INFLAMMABLES, seuils 5 000 / 50 000 tonnes.
formaldéhyde …%

Précurseurs de drogues
toluène est inclus (catégorie 3).
butanone ; méthyléthylcétone est inclus (catégorie 3).

UK-REACH, Annexe XVII
toluène (entrée 48).
acide 1,2-benzènedicarboxylique, esters d'alkyle en C8-10 ramifiés, riche en C9 (entrée 52).
formaldéhyde …% (entrée 77).
toluène (entrée 40).
2-méthylpropan-1-ol ; isobutanol (entrée 40).
4-méthylpentan-2-one ; méthylisobutylcétone (MIBK) (entrée 40).
butanone ; méthyléthylcétone (entrée 40).
masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène (entrée 40).
propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol (entrée 40).

Informations complémentaires : avertissement tactile. En cas de vente au détail, ce produit doit être livré avec une fermeture de sécurité enfant.

Sources
Management of Health and Safety at Work Regulations 1999 ; Health and Safety at Work etc. Act 1974 Regulations 2013 ; COMAH Regulations 2015 ; Règlement (UE) n° 1357/2014 relatif aux déchets ; Controlled Drugs (Drug Precursors) Regulations 2008 ; Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) ; Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées à la section 3

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225, Liquide et vapeurs très inflammables.
H226, Liquide et vapeurs inflammables.
H301, Toxique en cas d'ingestion.
H302, Nocif en cas d'ingestion.
H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311, Toxique par contact cutané.
H312, Nocif par contact cutané.
H314, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque des lésions oculaires graves.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H331, Toxique par inhalation.
H332, Nocif par inhalation.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341, Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350, Peut provoquer le cancer.
H361, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413, Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des usages identifiés cités à la section 1

Laque.

Abréviations et acronymes

Sigle	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Conformité européenne
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage [règlement (CE) n° 1272/2008]
CSA	Évaluation de la sécurité chimique
CSR	Rapport sur la sécurité chimique
DMEL	Niveau dérivé avec effet minimal
DNEL	Niveau dérivé sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes
ES	Scénario d'exposition
Mention EUH	Mention de danger spécifique CLP
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
EWC	Catalogue européen des déchets
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
PRP (GWP)	Potentiel de réchauffement planétaire
CIRC (IARC)	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Conteneur pour vrac intermédiaire
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LogPow	Logarithme du coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978 (« Marpol » = pollution marine)
OCDE (OECD)	Organisation de coopération et de développement économiques

Sigle	Signification
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prévisible sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RRN	Numéro d'enregistrement REACH
SCL	Limite de concentration spécifique
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
STOT-RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
STOT-SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ONU (UN)	Organisation des Nations Unies
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériaux biologiques
COV (VOC)	Composé organique volatil
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Informations complémentaires

La classification de la substance/du mélange au regard des dangers pour la santé est établie conformément aux méthodes de calcul prévues par le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que maintenu et modifié en droit britannique.

La classification du mélange au regard des dangers physiques repose sur des données expérimentales.

La fiche de données de sécurité a été validée par
John Myland Ltd

Autre

Une modification (proportionnelle au dernier changement essentiel — premier chiffre de la version de la FDS, voir section 1) est signalée par un triangle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné à la section 1) et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autres substances chimiques/produits.

Il est recommandé de remettre cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être utilisées comme spécification de produit.

Pays-langue : GB-en (traduit en français à titre indicatif)